



LES ATTAQUES

Arrêté n°2022-157

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Arrêté de restriction de circulation et du stationnement RD 943

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Considérant la demande de l'entreprise Sade Telecom en date du 25 Août 2022,
Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement RD 943 entre le n°3886 et le n°4066 pour le bon déroulement des travaux de remplacement appui telecom poteau n°000190842,
Vu l'information à la MDADT le 29 Août 2022,

ARRETE

Article 1 : Le 12 septembre 2022, une restriction de circulation et du stationnement sera appliquée RD 943 entre le n°3886 et le n°4066 pour la durée des travaux.

Article 2 : La restriction de circulation et du stationnement consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :

- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Limitation de vitesse à 30km/heure,
- Empiètement sur chaussée.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La secrétaire de mairie et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

Affiché le 08 septembre 2022